



## ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE

### AXA France IARD,

Société Anonyme au capital de 214 799 030 €, ayant son siège social au 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 722 057 460,

### ATTESTE QUE :

La société : **AUTO ECOLE FEU VERT**  
Représentée par : **MANAN Jean-Marc**  
Adresse postale : 10 rue de Langelle  
65100 Lourdes

N° SIRET : 520 400 979 00016

Agrément préfectoral N° E 02 065 0355 0, délivré le 18/11/2016

**A SOUSCRIT** par contrat N° : 6116112604

A la garantie financière des établissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière,

Pour un montant de : 85.108,00 € (Quatre-vingt-cinq mille cent huit euros)

Les formations dispensées par l'école de conduite entrant dans le périmètre de la garantie financière sont les suivantes :

- LISTE DES FORMATIONS
- **B - B1 - A - A1 - A2 - B96**

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre desdites formations dans les conditions prévues par l'article 6 de la convention de labellisation faisant l'objet de l'annexe 4 de l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label « qualité des formations des écoles de conduite.

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Cette garantie est valable du 01/07/2019 au 01/07/2020.

La présente attestation ne saurait engager AXA France IARD au-delà des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Fait à Nanterre, le 03 Juillet 2019.

Signature et cachet de l'organisme garant